

→ Commune de Crazannes

DELIBERATIONS du 22 janvier 2021

REÇU
09 FEV. 2021
Sous-Préfecture
de SAINTES

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour :
Contre :
Abstention :
Blanc :

Le vingt-deux janvier deux mil vingt et un à quatorze heures quarante, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Noëlle MARTIN, Maire, en séance ordinaire,

Présents : Marie-Noëlle Martin, Jean Moreau, Anne-Marie Morin, Isabelle Barret, Jacques Busson, Jean-Luc Mullon, Jackie Theillout, Véronique Barbotteau, Jamy Vallier, Colin Marsh.

Absent excusé : Benoît Hapiot, donne pouvoir à Madame Martin

Secrétaire : Isabelle Barret

Convocation du 15/01/2021

Séance ouverte à 14h18

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2020
- 2) Choix de la banque et du montant pour l'emprunt concernant les terrains Bel Air
- 3) Inscription de la cloche sur la liste des Monuments Historiques
- 4) Mise à jour du tableau des effectifs
- 5) Enfouissement des réseaux au château : choix des lampadaires
- 6) DECI
- 7) Travaux 1 place de la Poste
- 8) Point garage en face de la mairie
- 9) Site internet : Soluris
- 10) Entretien de la voirie
- 11) Point Budget 2020
- 12) Questions diverses

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2020.

Choix de la banque et du montant pour l'emprunt concernant les terrains de Bel Air

Monsieur Busson présente le tableau comparatif des différentes propositions du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole. La Banque Populaire n'a pas donné suite parce qu'elle ne fait pas

d'opération avec les collectivités. La recommandation du Monsieur Busson est de privilégier un temps court pour pouvoir à nouveau accéder à des financements dès 2023. Après explications, le conseil décide à l'unanimité d'accepter la proposition du Crédit Agricole pour une durée de 5 ans.

Capital demandé: 20 000 €		Tableau comparatif des taux, hors frais de dossier			
Banque	Durée	Taux	Périodicité	Échéance	Annuité
Banque Populaire (1)					
Consultée - Pas d'opérations avec les collectivités					
	10	0,400%	Trimestrielle	510,32 €	2 041,28 €
Crédit Mutuel	10	0,400%	Semestrielle	1 021,13 €	2 042,26 €
	10	0,450%	Annuelle	2 049,83 €	2 049,83 €
Crédit Mutuel	15	0,540%	Trimestrielle	347,24 €	1 388,96 €
	15	0,540%	Semestrielle	694,93 €	1 389,86 €
	15	0,590%	Annuelle	1 397,13 €	1 397,13 €
Crédit Agricole	5	0,600%	Trimestrielle	1 015,82 €	4 063,28 €
Crédit Agricole	10	0,880%	Trimestrielle	522,87 €	2 091,48 €
Crédit Agricole	15	0,830%	Trimestrielle	359,91 €	1 439,64 €

Nb: Les frais de dossiers sont rétrocédés à compter de la première échéance

Crédit Mutuel:

Montant 20 000,00 €	Taux	Périodicité	Montant échéance	Coût global
Durée : 10 ans	0,400 %	Trimestrielle	510,32 €	562,66 €
	0,400 %	Semestrielle	1 021,13 €	572,66 €
	0,450 %	Annuelle	2 049,83 €	648,33 €
Durée : 15 ans	0,540 %	Trimestrielle	347,24 €	984,42 €
	0,540 %	Semestrielle	694,93 €	997,91 €
	0,590 %	Annuelle	1 397,13 €	1 106,96 €

Frais de mise en place du dossier : 150,00 € déduits lors du premier déblocage

Inscription de la cloche sur la liste des Monuments Historiques

Il s'agit de la petite cloche datant de 1687.

Monsieur Barbier, Conservateur départemental des antiquités et objets d'arts de Charente Maritime, suggère de demander la protection de cette cloche.

Le classement est applicable aux objets mobiliers présentant un intérêt public au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique (art. L 622-1 du Code du patrimoine). L'inscription au titre des monuments historiques s'applique aux objets mobiliers présentant un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation (art. L 622-20 du Code du patrimoine). La reconnaissance d'un objet relevant du patrimoine industriel scientifique et technique en tant

que «monument historique» classé ou inscrit constitue, tout d'abord, une reconnaissance de l'intérêt de l'objet pour l'histoire, la science ou la technique au regard de la collectivité nationale. Cette reconnaissance s'assortit de l'accès à une aide financière de l'État délivrée par le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) et destinée à l'entretien et à la conservation du bien classé ou inscrit. Les travaux approuvés peuvent être subventionnés.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Monsieur Barbier, Conservateur départemental des antiquités et objets d'arts de Charente Maritime, la demande de protection au titre des monuments historiques (inscription puis, éventuellement classement) en faveur d'une cloche datée de 1687 sise dans le clocher de l'église Sainte Madeleine de Crazannes.

Mise à jour du tableau des effectifs

Par manque d'information, cette question est reportée à la prochaine réunion.

Enfouissement des réseaux au château: choix d'emplacements des lampadaires

Monsieur Moreau présente les deux possibilités proposées par le SDEER

solution A: les lampadaires sont sur le terrain face au château, servant habituellement de parc de stationnement pour les visiteurs. Cette solution est évaluée à 13304,37 euros.

solution B: les lampadaires sont répartis entre le bord de la chaussée et la façade du bâtiment sis en prolongement du portail du château. Cette solution est évaluée à 10698,76 euros.

Le conseil n'a pas à se prononcer sur l'évaluation financière, mais seulement sur la situation des dispositifs d'éclairage.

Après délibérations, le conseil se prononce pour

solution A

pour: 9 voix

contre: 2 voix

solution B: pour 2 voix

contre: 9 voix

Le conseil décide donc d'adopter la solution A, avec les lampadaires sur le parc de stationnement.

DECI

Le dossier de la commune est créé sur la plateforme internet "hydraClic".

La RESE doit transmettre à la commune le plan du réseau avec l'indication des pressions. Il serait effectivement plus économique pour la commune de faire installer des bornes à incendie, lorsque la pression le permet, plutôt que des poches.

Travaux du 1 place de la poste

D'après les devis actualisés:

isolation: 1297euros

plomberie, cuisine, robinetterie, WC, chauffe eau, contrôle de toute l'installation: 3542 euros

électricité et chauffage: 5036 euros

tableau électrique: 760 euros

peinture: 9647 euros
menuiserie pour toutes les huisseries: 5579 euros
coût total estimé: **30000 euros**
aides possibles: 15000 euros

Le conseil vote à l'unanimité le lancement des travaux et confie le dossier à Messieurs Moreau et Mullon.

Point sur l'avancement du dossier du garage face à la mairie

Les documents sont sur le bureau de la secrétaire de mairie.
Ils doivent être expédiés au notaire pour la finalisation de l'achat du bien.
Monsieur Busson et Madame Chevalier suivent le dossier.

Site internet crazannes.fr

Madame Barret porte à la connaissance du conseil la proposition de Soluris et celle, plus économique d'un site "fait maison".
Le conseil adopte à l'unanimité la solution "fait maison" et confie sa réalisation à Madame Barret.

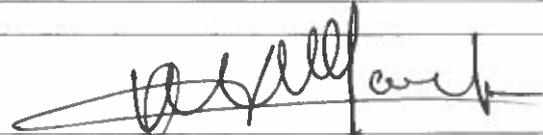
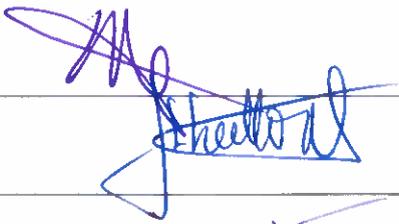
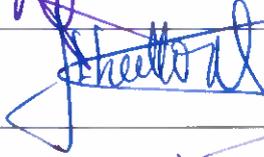
Entretien de la voirie

Monsieur Vallier explique les projets d'amélioration des voiries entre Bel Air et le bourg, et entre la fontaine et le château, en contrebas du village.
L'objectif est l'amélioration de l'écoulement des pluviales et des accotements.
La Communauté de Commune est en charge du dossier.

Questions diverses

- voirie: l'association foncière prévoit la création d'un embarcadère pour vaches en contrebas de la fontaine, entre le bourg et la Charente
- remplacement de la secrétaire de mairie: Madame Chevalier nous informe de sa décision de ne pas poursuivre sa mission à la commune de Crazannes. Le Centre de Gestion et le réseau des secrétaires sont informés de notre appel à candidatures.
- choix des emplacements pour les quatre timbres dont Madame Theillout et Monsieur Mullon ont pris livraison ce jour. Le choix se porte sur le prolongement de ceux déjà installés sur la rue de Saintonge vers le sud.
- le conseil municipal approuve l'initiative de demander à Monsieur Binon de créer gratuitement un blason pour la commune de Crazannes.
- déchets sauvages: des déchets ont été trouvés en divers endroits de la commune, mais aucune information sur leur provenance n'a pu être trouvée
- local de l'ancienne boulangerie: Madame le maire propose de nettoyer ce local afin de l'attribuer aux associations comme lieu de réunion
- vaccination: Madame Theillout évoque l'idée d'organiser un covoiturage pour emmener les personnes vulnérables dans les centres de vaccination
- le conseil approuve l'idée de Madame le maire de ne pas offrir de chèque cadeau aux agents communaux, mais plutôt de réévaluer leur rémunération
- assainissement collectif
- demander à CYCLAD de placer des plateformes de tri sélectif à Bel Air et Cléré

La réunion se termine à 16h29.

Signatures	
MARTIN Marie-Noëlle	
MOREAU Jean	
BARRET Isabelle	
MULLON Jean-Luc	
BARBOTTEAU Véronique	
BUSSON Jacques	oMarsh P.P. Jacques Busson
HAPIOT Benoît	Absent Excusé Procuration à M ^{me} MARTIN MN
MORIN Anne-Marie	
THEILLOUT Jackie	
VALLIER Jamy	
MARSH Colin	oMarsh ..

